

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le quatorze janvier 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

Conseillers absents : Eric RETAILLEAU, Sylvie BOUDAUD

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

**2026-02-02 - VOTE D'UNE SUBVENTION A FAMILLES RURALES CENTRE PERISCOLAIRE « LA RÉCRÉ »
POUR 2026**

L'association Familles Rurales dont le siège est à Saint Mars la Réorthe, sollicite auprès de la commune de Saint Mars la Réorthe, une aide financière pour son service d'accueil et de loisirs « la Récré ».

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte le bilan de l'année 2025 et le budget prévisionnel 2026.

Au regard de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Geoffrey PUAUD ne participant pas au vote :

- décide d'accorder à l'association Familles Rurales une subvention de 40 000 € pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2026,
- décide le versement mensuel de la subvention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 20/01/2026
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthe

